

Canada Province de Québec
Municipalité de Saint-Philippe-de-Néri
Le 24 mars 2020

À une séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri tenue à huis clos à la Maison de la culture à 19 heures, le mardi 24 mars 2020, conformément à l'article 152 du Code municipal, sont présents : messieurs Alain Castonguay, Marco Lizotte, Gaston Roy, Noël Alexandre, Roland Lévesque et Frédéric Dionne formant quorum sous la présidence de son honneur monsieur le maire Frédéric Lizotte, présent à la séance ainsi que monsieur Pierre Leclerc, directeur général.

Présence physique : messieurs Alain Castonguay, Marco Lizotte, Gaston Roy, Frédéric Lizotte, Roland Lévesque et Frédéric Dionne.

Présence téléphonique : monsieur Noël Alexandre

Ouverture de la séance

Monsieur le maire Frédéric Lizotte constate le quorum à 19 h et déclare la séance ouverte.

82-2020

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Considérant que les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture a été faite à cette séance;

**Il est proposé par : monsieur Alain Castonguay
Et résolu unanimement** d'adopter l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Suspension de l'application des taux d'intérêts des montants en souffrance sur les comptes dus à la Municipalité (Article 981 du Code municipal)
4. Période de questions
5. Levée de l'assemblée

83-2020

Avis de motion - Règlement numéro 289 modifiant l'article 14 du règlement numéro 287 ayant pour objet d'établir le budget de l'année financière 2020 et fixer le taux de la taxe foncière générale, les tarifs de compensation pour l'aqueduc, les égouts, les matières résiduelles, les matières putrescibles, les frais de déplacement et la collecte et le traitement des boues de fosses septiques, le taux au lieu d'enfouissement sanitaire, le taux d'intérêts pour les comptes dus à la municipalité, le programme des dépenses en immobilisations pour les années 2020-2021 et 2022 et le mode de versement des taxes. (Article 981 du Code municipal)

Monsieur Alain Castonguay, conseiller, donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du projet de règlement numéro 289 ayant pour objet de suspendre l'application des taux d'intérêts des montants en souffrance sur les comptes dus à la Municipalité (Article 981 du Code municipal) et d'abroger l'article 14; pour que les intérêts soient modifiés, de temps à autre, par résolution. Ce projet de règlement a été présenté par monsieur le

directeur général lors de cette séance et des copies étaient disponibles.

84-2020 **Période de questions.**

Toutes les réponses aux questions posées ont été données lors de la séance.

85-2020 **Levée de la séance**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés.

Il est proposé par : monsieur Roland Lévesque

Et résolu unanimement que : la présente séance soit levée à 19 h 30.

Frédéric Lizotte,
Maire

Pierre Leclerc
Directeur général

Je, Frédéric Lizotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal.
